

**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA PARTICIPATION DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
AUX RENCONTRES D'AVERROES 2013**

Entre

D'une part,

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI habilité par délibération du 26 octobre 2012,

ci-après désignée la **Communauté Urbaine**

Et

D'autre part,

L'Association Espace Culture, régie par la loi 1901, dont le siège social est situé 42, la Canebière-13001 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Bernard JACQUIER,

ci-après désignée **l'Association**

Il a été convenu ce qui suit.

Exposé

L'Association Espace Culture a pour objet social la participation au développement culturel dans la Ville de Marseille, notamment par l'organisation de manifestations culturelles.

Dans le cadre de cet objet social, l'Association produit et organise « Les Rencontres d'Averroès », manifestation annuelle consacrée aux mutations de l'espace euroméditerranéen et réalisées sous la direction scientifique de Thierry Fabre.

Rendez-vous désormais indispensable pour tenter de penser communément la Méditerranée entre les deux rives, « Les Rencontres d'Averroès », ouvertes au grand public, sont conçues comme un moment de partage de la connaissance entre des spécialistes et ceux qui n'en sont pas. Leur grande audience en fait l'un des lieux les plus importants de la réflexion et du débat sur la Méditerranée.

Pour cela, « Les Rencontres d'Averroès » se déclinent au travers quatre points d'ancrage tout en confortant son ambition internationale. Outre les tables rondes localisées à Marseille qui constituent le point référent de la manifestation, le volet « Sous le signe d'Averroès », associé à ces rencontres, développe un programme culturel proposant une approche artistique de la problématique débattue lors des tables rondes, qui est voué à se déployer dans toute la région et précisément dans des communes-membres de Marseille Provence Métropole.

Un tel événement et une telle action vont dans le sens des objectifs et des ambitions de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, soucieuse de mettre en place une véritable synergie entre développement et vitalité du territoire au service d'une stratégie éclairée par les grands débats qui traversent le monde contemporain.

« Les Rencontres d'Averroès » trouvent en effet leur prolongement au cœur même de facteurs majeurs de différenciation de MPM dans la compétition des métropoles,

- son positionnement euroméditerranéen
- la victoire de Marseille Provence au rang de Capitale Européenne de la Culture en 2013, avec un dossier de candidature intitulé « les Ateliers de la Méditerranée », centré sur la mixité culturelle, les échanges et l'ouverture de l'Europe sur la Méditerranée.

Par ailleurs, la 20^{ème} édition des Rencontres d'Averroès sur le thème « Penser la Méditerranée au 21^{ème} siècle » aborde des sujets de préoccupation qui touchent aux « affaires » de la Cité, au cœur de l'espace public. De fait, aux réalités et transformations d'un monde méditerranéen en reconfiguration se greffent celles du territoire de MPM, réalités qui touchent la Communauté urbaine dans le cadre de son positionnement et ses ambitions et précisément de son rôle majeur en tant qu'acteur de la Cité.

C'est pourquoi, au regard de ces perspectives pour un rayonnement accru du territoire, pour son devenir en interaction avec le monde et les cultures qui l'entourent, Marseille Provence Métropole souhaite participer en 2013 au budget de la 20^{ème} édition des Rencontres d'Averroès « Penser la Méditerranée au 21^{ème} siècle », qui se dérouleront du 28 novembre au 1^{er} décembre à Marseille, avec en amont des projections et rencontres dans quelques villes du territoire : Carry, La Ciotat, Châteauneuf-les-Martigues....

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités d'attribution et de versement de la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la

20^{ème} édition des Rencontres d'Averroès qui se dérouleront du 28 novembre au 1^{er} décembre 2013.

Article 2 : Champ de la participation

La participation de la Communauté Urbaine est affectée exclusivement au financement des Rencontres 2013 dont le budget est détaillé à l'annexe 1.

I. Article 3 : Montant de la participation

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Espace Culture pour le cofinancement de cette opération est de 25 000 € TTC.

Cette participation constitue un engagement qui ne peut être augmenté et devra être employée conformément à son objet.

II.

III. Article 4 : Modalités de versement

La subvention, prévue à l'article 3, sera versée sur appel de fonds de l'association Espace Culture à l'issue de l'édition 2013 des Rencontres d'Averroès et sur production des pièces justifiant de la bonne tenue de la manifestation (bilan notamment).

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les règles en vigueur dans les collectivités locales.

Le versement de la subvention sera effectué sur les coordonnées bancaires de l'association « Espace Culture » inscrite sur le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) qui sera fourni.

L'aide de la collectivité sera créditée au compte de l'association Espace Culture.

IV.

V. Article 5 : Engagements de l'Association Espace Culture

5.1 L'Association s'engage à faire participer la Communauté Urbaine, avec les autres partenaires de l'événement 2013, aux actions de communication ci-après :

a. communication visuelle et journalistique

Présence du logo de la Communauté Urbaine sur l'ensemble de la communication graphique : affiches, programmes, flyers, numéros spéciaux encartés dans la presse régionale.

b. actions de relations publiques

- Mise à disposition d'invitations à chacune des tables rondes des rencontres
- Mise à disposition d'invitations pour l'événement d'inauguration des rencontres
- Mise à disposition d'un espace MPM dans le cadre de la soirée de clôture
- Diffusion de l'information au sein des communes du territoire

c. présence du logo de la Communauté Urbaine sur le lieu de la manifestation

5.2 : La participation de la Communauté Urbaine est affectée à l'événement « 20^{ème} édition des Rencontres d'Averroès » et devra être employée conformément à son objet.

La présente convention est conclue « intuitu personae » et l'association ne pourra en céder les droits.

La participation versée fera l'objet d'une restitution toute ou partie en cas de dénonciation expresse ou de résiliation de la convention.

Article 6 : Contrôle administratif et technique

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aura le droit de faire procéder aux vérifications jugées utiles pour s'assurer que les stipulations de la présente convention sont régulièrement observées et notamment celles de ses articles 2 et 5.

L'association Espace Culture devra communiquer sur simple demande tout acte, contrat, ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

VI. Article 7: Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa notification à l'Association Espace Culture.

Elle prendra fin à l'issue de l'événement 2013 et du règlement de la subvention concernée par la Communauté Urbaine.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association
Espace Culture,

Le Président

Bernard JACQUIER

Pour la Communauté Urbaine
Marseille-Provence-Métropole,

Le Président

Eugène CASELLI

Annexe 1 : Budget prévisionnel des Rencontres d'Averroès 2013